



VENDÉE

CONSEIL GÉNÉRAL

Direction des Ressources Humaines

ARRETE n° 2011 - DRH - 1642
portant liste d'aptitude au grade d'ingénieur
au titre de la promotion interne 2011

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

VU le décret n° 90-126 du 9 février 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU l'avis de la Commission Administrative Paritaire réunie le 7 juin 2011 ;

CONSIDERANT les conditions d'avancement exigées pour les fonctionnaires territoriaux ;

SUR la proposition du Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée ;

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les fonctionnaires désignés ci-dessous sont inscrits sur la liste d'aptitude au grade d'ingénieur territorial, établie au titre de la promotion interne 2011 :

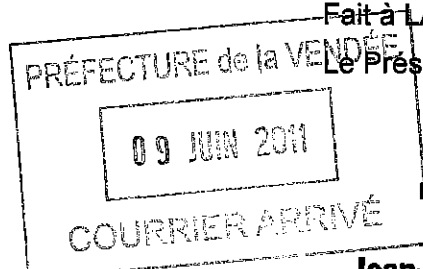
- Au choix :
 - **Mme HUARD Claudine**, technicien principal de 1^{ère} classe.
 - **M. MOREAU Thierry**, technicien principal de 1^{ère} classe.
- Après examen professionnel :
 - **M. MŒURS Fabrice**, technicien principal de 1^{ère} classe.

ARTICLE 2 : Conformément aux dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative relatives aux délais de recours contentieux en matière administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes, 6, Allée de l'Île Gloriette – 44041 NANTES Cédex 01, pendant un délai de deux mois à compter du jour de sa publication par voie d'affichage.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services Départementaux de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le - 9 JUN 2011

Le Président du Conseil Général,



Pour le Président
Le Directeur Général

Jean-François ARTHUIS